

En Colombie-
Britannique, près
de 52 000 personnes
âgées ont été
victimes
d'exploitation
financière perpétrée
par des membres
de leur famille
ou par des amis

N'OUBLIEZ JAMAIS !

- *Si vous prêtez de l'argent, même à un membre de votre famille, exigez toujours un écrit mentionnant clairement la date et les modalités du remboursement. Ainsi, il ne pourra y avoir aucun malentendu. Conservez cet écrit avec votre testament en un endroit sûr.*
- *Mettez votre testament à jour régulièrement et, plus particulièrement, après un décès, une séparation ou un divorce.*
- *Rédigez un nouveau testament en cas de remariage. Ceci invalidera l'ancien.*

VOUS AVEZ LE DROIT DE RECEVOIR L'AIDE ET LES RENSEIGNEMENTS VOULUS

- **Si vous ne pouvez obtenir l'aide désirée, exigez de parler à un supérieur !**
- **Ils désirent mieux aider les personnes âgées.**
- **Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à :**
 - **B.C. CEAS au (604) 437-1940**
 - **une personne âgée**
 - **votre notaire public ou votre avocat**
 - **le service juridique communautaire le plus proche de chez vous**

Dépliant distribué par

B.C. CEAS

B.C. CENTRE FOR ELDER
ADVOCACY AND SUPPORT

Aide et renseignements
aux personnes âgées

Téléphone : (604) 437-1940
Sans frais : 1-866-437-1940

L' ARGENT ET LES PERSONNES ÂGÉES

*Comment protéger
votre argent,
vos biens
et votre
indépendance*

B.C. CEAS

B.C. CENTRE FOR ELDER
ADVOCACY AND SUPPORT

Pour conserver votre indépendance, soyez au courant des choix qui s'offrent à vous, conservez le contrôle de vos biens, même si ceux-ci ne sont pas très importants.

FAITES ATTENTION :

À ce que vous signez :

- Procurations et ententes de représentation. Sachez que vous pouvez les révoquer.
- Co-signature d'un prêt. Pouvez-vous vous permettre de rembourser ce prêt en cas de manquement de l'autre personne ?
- Ouverture d'un compte joint ou propriété commune de biens immobiliers.
- Demande d'un prêt hypothécaire inversé.
- Achat d'un logement en copropriété, dit couramment « condominium » : (quelles dépenses peuvent être ajoutées aux charges mensuelles ?).

À qui vous confiez des renseignements importants :

- Autorisation d'accès à votre coffre ou à votre compte en banque. Conservez la clé dans un endroit sûr et ne divulguez pas votre NIP (numéro d'identification personnel).
- Ne donnez pas vos numéros de cartes de crédit au téléphone si ce n'est pas vous qui avez composé le numéro.

Et rappelez-vous :

- De conserver dans un dossier vos numéros de cartes de crédit en cas de perte.
- De toujours vérifier vos relevés mensuels.
- D'éviter de conserver de l'argent liquide chez vous, c'est une invitation au vol. Votre institution financière est un endroit sûr.

RENSEIGNEZ-VOUS

Sur :

- La gratuité des services financiers pour les personnes âgées.
- Les diverses méthodes de paiement des factures.
- Les avantages du dépôt direct.
- La manière d'utiliser les guichets automatiques bancaires.
- L'utilisation des cartes de débit (ou cartes bancaires), des services bancaires par téléphone ou par Internet.
- Les instruments financiers offrant de meilleurs rendements que les comptes d'épargne et les dépôts à terme. Faites fructifier votre argent !
- Les conseillers financiers personnels – un nouveau service mis en place dans un grand nombre d'institutions financières.
- Une procuration valable pour la banque.
- Report d'impôts.

Votre banque, caisse populaire ou société de fiducie peut vous conseiller

PRENEZ VOTRE TEMPS

- **Si la chose est possible, attendez *une année*** après le décès d'un conjoint ou un divorce avant de prendre des décisions entraînant des changements importants pour votre vie.

EXAMINEZ AVEC SOIN

- Toute demande d'argent ou de prêts, même si elles émanent de membres de votre famille ou d'amis.
- Toute suggestion visant à modifier vos habitudes de vie.

NE PRÉCIPITEZ PAS LES CHOSES

- Après une maladie ou une blessure grave, examinez les diverses options qui s'offrent à vous.
- Résistez à l'envie de prendre des décisions sous la pression.
- Votre indépendance peut compter de plus en plus pour vous à mesure de votre rétablissement.

ATTENTION AUX ESCROQUERIES

- C'est votre argent !
- Vous avez le droit de dire « **NON** ».

**B.C. CEAS
B.C. CENTRE FOR ELDER
ADVOCACY AND SUPPORT**